

Initiatives ministérielles

perfectionnés, il y a des retards dus aux glaces qu'un pont éviterait. Par contre, avec les traversiers, nous n'aurions pas les retards dus au vent, que ce soit en hiver ou en été, que nous risquons de subir avec ce pont.

Personnellement, le seul pont du genre que je connaisse est celui qui enjambe les détroits de Mackinaw. Or, ce pont est souvent fermé parce que les mauvaises conditions météorologiques le rendent impraticable. Les conducteurs font alors un détour de une ou deux centaines de milles, mais il est plutôt difficile de contourner le détroit de Northumberland. Encore une fois, j'essaie de m'en tenir à l'aspect pratique du projet. J'aimerais entendre les observations du député à cet égard.

M. Easter: Madame la Présidente, en ce qui concerne le projet de l'Île-du-Prince-Édouard, nous considérons certainement l'investissement et l'activité économique à très court terme.

Ce matin, le ministre a souligné la création d'emplois. À son avis, 70 p. 100 des dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet seront effectuées dans la région atlantique et 90 p. 100 des emplois seront occupés par des gens de la région. Les dépenses créeront donc une expansion économique dès le début des travaux.

Quant aux retards dus aux glaces, en faisant notre étude, nous nous sommes inquiétés des dommages que les glaces pourraient causer au pont. Tous les spécialistes nous ont dit que le pont résisterait à la pression des glaces.

• (1645)

Il y a toutefois une autre question qui inquiète vraiment les pêcheurs. Si le pont retient les glaces dans le détroit, on se demande quel effet ce retard pourrait avoir sur la pêche au homard, car, si l'eau reste froide, le homard restera inactif plus longtemps. On craint donc qu'il y ait des répercussions sur le homard.

Or, les études ont clairement montré que tout retard dû aux glaces serait très limité et que s'il y a un effet sur la pêche au homard, il serait négligeable.

M. Morrison: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député a mal compris ma question. Lorsque je parlais des retards causés par la glace, je voulais parler des retards au niveau du service de traversiers à cause des glaces accumulées dans le chenal. Je ne pensais pas au dégageement tardif des glaces.

M. Easter: Madame la Présidente, je voudrais apporter une précision à ce sujet. Nous connaissons très bien les perturbations dans le service de traversiers que peut entraîner l'amoncellement des glaces. Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt cet après-midi, les camionneurs doivent attendre de trois à cinq heures de plus ces temps-ci, à cause de l'amoncellement des glaces aux terminus et du grand nombre de camions qui empruntent le traversier. Les services de traversiers étant perturbés par les glaces, il devient extrêmement difficile d'acheminer les produits au marché dans les délais prescrits et de façon efficace.

M. Rock: Madame la Présidente, je voudrais faire une déclaration à la Chambre et je me demande si je peux obtenir le consentement unanime de la Chambre à cette fin.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je suis reconnaissant envers mes collègues qui ont donné leur consentement.

Je voudrais profiter de l'occasion, cet après-midi, pour aborder les questions que le chef de l'opposition a soulevées ce matin, au cours du débat. Il a formulé certaines réserves en ce qui concerne la traduction et les différences possibles entre la version française et la version anglaise de la modification à la Constitution. Le ministère de la Justice m'a fait parvenir l'avis de spécialistes en matière de rédaction des textes législatifs.

Le ministère de la Justice est d'avis que le texte français, rédigé au subjonctif, et plus particulièrement le mot *remplace*, conjugué au subjonctif, expriment une possibilité. Autrement dit, selon le ministère de la Justice, le texte français correspond exactement à la version anglaise, où l'on retrouve l'expression *may be substituted*.

Je remercie le chef de l'opposition d'avoir soulevé cette question. Nous respectons ses objections, mais nous croyons qu'elles ne sont pas fondées. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'éclairer toute interprétation erronée à laquelle le texte aurait pu se prêter.

[Français]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir sur cet amendement. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique soumet à cette Chambre un amendement constitutionnel, en vertu de l'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Je suis à peu près l'un des derniers orateurs. J'espère que je recevrai l'attention du secrétaire parlementaire du parti gouvernemental, puisque j'aurai tout de même à expliquer des choses qui ont déjà été dites. Par contre, à la fin de mon discours, je soumettrai à cette Chambre quelques opinions qui devront être analysées par la suite.

L'amendement prévoit qu'un ouvrage de franchissement reliant l'Île-du-Prince-Édouard et le continent remplace le service de traversier reliant Cap-Tourmentin à Borden. Il faut se rappeler que l'une des conditions d'entrée dans la Confédération de l'Île-du-Prince-Édouard en 1873, était qu'un service convenable de bateaux à vapeur transportant les malles et passagers soit établi et maintenu entre l'île et les côtes du Canada, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'île et le chemin de fer Intercolonial, ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du Canada.

• (1650)

On constate en 1873 que les conditions d'entrée dans la Confédération promettant un service convenable de bateaux à vapeur ne sont pas respectées.